

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE



Extrait du registre des arrêtés du Maire de Belleville-en-Beaujolais
ARRÊTÉ N° 2024

Objet : Prescription d'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager de l'écoquartier de Chambord.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123.1 à L. 123-18 et R. 123-2 et suivants régissant les enquêtes publiques relatives aux projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement,

Vu l'avis délibéré n° 2023-ARA-AP-1589 en date du 16 octobre 2023 de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe).

Vu la décision n°E23000163/69 du président du tribunal administratif de Lyon en date du 08 décembre 2023 désignant M. Dominique REPIQUET, en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Alain PICHON en qualité de commissaire enquêteur suppléant, afin de conduire l'enquête publique relative à la demande de permis d'aménager soumise à évaluation d'un projet environnemental en vue de la réalisation du projet d'aménagement de l'écoquartier Chambord.

Vu la demande de permis d'aménager référencé PA 069019230002 déposée par le Crédit Mutuel Aménagement Foncier en date du 25 juillet 2023.

Vu l'ensemble des pièces constituant le dossier soumis à l'enquête publique.

Considérant le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 février 2013, la modification simplifiée n°1 approuvée le 09 Octobre 2013, la modification simplifiée n°2 approuvée du 19 Décembre 2013, la mise en compatibilité n° 1 approuvée le 13 mai 2014, la modification n°1 et la révision avec examen conjoint N°1 à 8 approuvée le 10 septembre 2015, la modification simplifiée n°3 approuvée le 30 juin 2016, la mise en compatibilité n°2 approuvée le 19 août 2016, la modification simplifiée n°4 approuvée le 20 juillet 2017, la modification n°2 approuvée le 21 décembre 2017, la modification simplifiée n°5 approuvée le 11 juin 2018, la modification n°4 approuvée le 8 décembre 2018, la modification n°3 approuvée le 25 avril 2019, la modification n°5 et la révision avec examen conjoint n°9 approuvées le 05 mars 2020 et la modification n°6 approuvée le 21 juillet 2022,

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête publique portant sur un projet d'aménagement soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R.122.2 du Code de l'environnement.

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il sera procédé pendant une durée de 40 jours, du lundi 25 mars 2024 au vendredi 03 mai 2024 inclus, à une enquête publique sur le projet d'aménagement de l'écoquartier de Chambord qui porte notamment sur la réalisation de 326 logements et des lots d'activités à destination de commerces et de bureaux.

Article 2 : Modalités de la mise à disposition du dossier au public

Le dossier comprendra notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de demande de permis d'aménager n° PA069019230002, l'avis de l'autorité environnementale consultée au titre du permis d'aménager, la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale et l'avis des concessionnaires.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables, en Mairie de Belleville-en-Beaujolais (105 rue de la République – 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS) aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU.

Horaires d'ouverture de la mairie de Belleville-en-Beaujolais :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le dossier sera également consultable sur la page internet suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ecoquartier-chambord>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la mairie de Belleville-en-Beaujolais (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS - personne en charge du dossier : Laura MONTAGNON), communication totale ou partielle du dossier d'enquête dès la publication du présent arrêté.

Article 3 : Mesures de publicité

Les mesures de publicité de l'enquête publique suivantes seront mises en œuvre :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête publique, portant les indications mentionnées à l'article R123-9 du code de l'environnement, fera l'objet d'une publication par voie d'affichage en mairie de Belleville-en-Beaujolais et sur le terrain concerné par le projet. Il sera également publié sur le site internet de la mairie et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ecoquartier-chambord>

L'avis d'enquête publique sera inséré, en caractères apparents, dans les journaux « Le Progrès » et « Le Patriote Beaujolais », quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Les formalités de publicité précitées seront justifiées par des certificats d'affichage établis par le maire de Belleville-en-Beaujolais.

Article 4 : Désignation du commissaire enquêteur

Le président du Tribunal administratif de Lyon a désigné en qualité de commissaire-enquêtrice M. Dominique REPIQUET.

Article 5 : Recueil des observations du public

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Auprès du Commissaire-enquêteur lors de ses permanences, listées ci-après ;
- Sur le registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à cet effet en mairie de Belleville-en-Beaujolais, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé en Mairie de Belleville-en-Beaujolais sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;

- Par mail à l'adresse : ecoquartier-chambord@mail.registre-numerique.fr.

Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ecoquartier-chambord>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des **permanences** suivantes, en **Mairie de Belleville-en-Beaujolais** :

- **Lundi 25 mars 2024 de 09h à 12h,**
- **Mercredi 03 avril 2024 de 14h à 17h,**
- **Samedi 13 avril 2024 de 09h à 12h,**
- **Mercredi 24 avril 2024 de 14h00 à 17h00,**
- **Vendredi 03 mai 2024 de 14h00 à 17h00.**

Article 6 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Article 7 : Suites de l'enquête et remise du rapport

Dans un délai de huit jours après réception du registre d'enquête, le commissaire-enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera ses observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au maire de Belleville-en-Beaujolais le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées accompagnés du registre et du dossier d'enquête.

Article 8 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur

A l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en Mairie de Belleville-en-Beaujolais et sur le site internet de la Mairie.

Article 9 : Décision pouvant être prise au terme de l'enquête

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation se prononcera sur la demande de permis d'aménager en tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur.

Article 10 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

1. M. le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône ;
2. M. le Président du tribunal administratif de Lyon ;
3. M. le Commissaire-enquêteur.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le 07/03/24
Affichage du 07/03/24 au 07/05/24

Fait à Belleville-en-Beaujolais

Le 06/03/2024

Monsieur le Maire
Frédéric PRONCHERY



Monsieur le Maire
Frédéric PRONCHERY

Accusé de réception en préfecture
069-200084416-20240306-ARR2024_037R-AR
Reçu le 07/03/2024